



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 106765

## Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la pénurie chronique de personnels saisonniers que subissent les arboriculteurs, notamment au moment des périodes propices à la cueillette. En pareil cas, l'appel à main-d'oeuvre étrangère s'impose souvent. Comme dans certains autres pays de la communauté européenne où cela se fait librement, il demande de lui préciser si pour l'avenir des mesures peuvent être étudiées et envisagées pour donner aux producteurs français la possibilité de recourir librement à cette main-d'oeuvre étrangère saisonnière, particulièrement celle en provenance des pays futurs membres de l'Union européenne.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement français a procédé à une levée progressive et maîtrisée des restrictions à la libre circulation des salariés ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne à compter du 1er mai 2006, début de la deuxième période transitoire. A l'heure actuelle, le Gouvernement n'envisage pas la possibilité de raccourcir cette période transitoire qui devrait durer jusqu'en mai 2009. Dans les métiers connaissant des difficultés de recrutement, le recours à la main-d'oeuvre saisonnière étrangère a été facilité. En ce qui concerne l'agriculture, les métiers saisonniers suivants ont été reconnus en tension : les emplois de l'arboriculture, de la viticulture, de l'horticulture, du maraîchage et, de manière plus générale, les aides saisonniers agricoles. Pour l'embauche d'un salarié originaire des nouveaux États membres de l'Union européenne, dans ces métiers, l'autorisation de travail reste maintenue, mais la situation de l'emploi n'est plus opposable. Cette simplification permet de raccourcir les délais de cette procédure et d'apporter une réponse positive à chaque demande d'introduction.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106765

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 2006, page 10479

**Réponse publiée le :** 5 décembre 2006, page 12706